

Quelques réflexions à partir de Fiducia supplicans

La déclaration ouvrant la porte à une bénédiction des couples « irréguliers » n'a pas de provoquer des remous. C'est donc qu'elle touche à quelque chose de très important. Elle ouvre pour certains un verrou qui cantonnait l'Église dans un refus de la modernité et de cette attitude de bienveillance et de miséricorde tant développée par le Pape François, mais pour d'autres elle viole les lois évangéliques les plus fondamentales et ouvre ainsi la porte à un relativisme tant décrié par le Pape Benoît XVI.

Une première remarque

Quel que soit le bord auquel on appartienne, l'Église continue à parler prioritairement des problèmes auxquels elle est confrontée plutôt que des personnes. Mettre dans la même appellation « couples irréguliers » les personnes divorcées vivant une nouvelle union et les couples formés par des personnes du même sexe, c'est mettre au centre de la préoccupation la loi de l'Église alors qu'en fait il n'y a aucune ressemblance entre ces « couples dits irréguliers ». Ce n'est pas la même réalité humaine, sociétale... et même religieuse. Quand parlera-t-on prioritairement des personnes plutôt que de nos problèmes ?

Ce qui est en jeu dans cet affrontement.

Il y a en effet un affrontement grave qui révèle une cassure au cœur même de l'Église. Ce sont des conférences épiscopales entières qui réfutent ce document et demandent à leurs fidèles de ne pas le suivre.

Trois réflexions peuvent éclairer cette crise grave au sein de l'Église.

En premier, il y a un affrontement culturel. Il se situe entre l'occident d'un côté, caractérisé par l'Europe, et les peuples émergents, principalement les peuples africains... et donc une rébellion contre les valeurs imposées par l'occident. Les peuples africains qui sortent de la colonisation et qui ont été façonnés par les valeurs du colonisateur essaient de sortir de cet esclavage culturel, se sachant brisés dans leurs valeurs traditionnelles et adoptant souvent une lecture fondamentaliste de la Bible à la suite des nombreuses Églises Pentecôtistes, lecture qui tente un grand nombre de leurs fidèles catholiques.

En deuxième, il y a un affrontement idéologique et théologique.

Il traverse l'Église depuis de nombreuses années et ce document vient l'exacerber.

Ce sont d'un côté les priants et de l'autre les engagés.

Ce sont d'un côté ceux qui privilégient l'observance d'une règle bien définie et de l'autre ceux qui font appel à l'évangile et à la liberté de l'Esprit.

Deux conceptions de l'Église, de la foi, de la fidélité à Dieu et à sa Parole s'affrontent. Nous pourrions les caractériser de la façon suivante : il y a d'un côté la théologie de l'idéal et de l'autre la théologie de l'accompagnement.

La théologie de l'idéal vise, au nom de l'évangile, à définir le comportement humain dans tous les domaines ; être chrétien, c'est correspondre à cet idéal. Sinon, il faut se repentir et changer de vie pour pouvoir à nouveau recevoir la grâce par les Sacrements et s'ouvrir au salut apporté par le Christ.

La théologie de l'accompagnement, appelée aussi théologie d'Emmaüs, vise à accueillir toute personne en chemin, quel que soit son degré de fidélité évangélique, et de faire route avec elle car l'amour de Dieu est toujours « immérité, inconditionnel et gratuit ». C'est la « pédagogie divine » tout au long de l'histoire du Peuple de Dieu. Car pour Dieu, il n'y a pas de mauvais chemin, l'essentiel

étant qu'il devienne un chemin de croissance. Dans cette perspective, les sacrements ne sont pas « un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles »

La troisième réflexion est une question.

Y a-t-il aujourd'hui la possibilité d'une parole universelle ? ... et dans quelles conditions ? C'est sans doute une des grandes questions à laquelle va être confrontée la deuxième session du synode sur la synodalité.

En conclusion

Ce texte ravive des blessures historiques ainsi que des différences idéologiques et théologiques qui traversent l'Église. C'est pourquoi le dicastère pour la doctrine de la foi essaie de minimiser la portée d'une bénédiction en en faisant un acte privé appelant la miséricorde de Dieu... ce qui n'est sans doute pas ce que viennent prioritairement chercher les personnes d'un même sexe qui se marient. Dans ce débat, les grands perdants sont les couples divorcés vivant une nouvelle union pour lesquels la possibilité d'un « temps de prière », acceptée depuis plus de 10 ans sous certaines conditions, se voient réduits à demander une petite bénédiction donnée dans l'intimité, presque en secret !

8 janvier 2024

Guy de Lachaux, prêtre
Fondateur de Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance